



Barème d'Honoraires de l'agence **MARIE NASTI IMMOBILIER**

(Honoraires partagés entre le vendeur et l'acquéreur)

Prix de vente	Habitation / Professionnel
Jusqu'à 30 000 €	Forfait de 1 500 € TTC charge vendeur + 1 500 € TTC charge acquéreur
De 30 001 à 45 000 €	5 % TTC charge vendeur + 5 % TTC charge acquéreur
De 45 001 à 75 000 €	4.5 % TTC charge vendeur + 4.5 % TTC charge acquéreur
De 75 001 à 150 000 €	3.5 % TTC charge vendeur + 3.5 % TTC charge acquéreur
De 150 001 à 400 000 €	3 % TTC charge vendeur + 3 % TTC charge acquéreur
De 400 001 à 530 000 €	2.5 % TTC charge vendeur + 2.5 % TTC charge acquéreur
A partir de 530 001 €	2.25 % TTC charge vendeur + 2.25 % TTC charge acquéreur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Marie Nasti Immobilier, 21, rue Basse, 14 000 - CAEN

EURL au Capital social de 10 000 € / RCS CAEN 830 214 532 Carte professionnelle T/G n°CPI 1401 2017 000 020 454 délivrée par la CCI de CAEN
Garantie : GALIAN 89, rue de la Boétie, 75 008 - PARIS

Honoraires au 01/01/2023

La délivrance d'une note est obligatoire.

TARIFS LOCATION ET GERANCE APPLICABLE A PARTIR DU 1er JUILLET 2015

Tarifs au 1er JANVIER 2023

Gestion	HT	TTC
- Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements - Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées	5,00% /	6,00% 2,90%
Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)		
- Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué	10,00 €/M² 8,33 €/M² 6,67 €/M²	12,00 €/M² 10,00 €/M² 8,00 €/M²
Zone très tendue Zone tendue Zone non tendue		
- Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m² de la surface habitable du logement loué	2,50 €/M²	3,00 €/M²
Honoraires d'entremise - négociation - location - montant facturé au bailleur pour les biens de superficie inférieure à 25 m² Avenant au bail à la charge du demandeur	83,33 € 166,67 €	100 € 200 €
HONORAIRES LIMITÉS A 1 MOIS DE LOYER		
Honoraires de location parking ou garage		
- Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur	125,00 €	150,00 €
Honoraires de location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)		
- Honoraires de location calculés sur le loyer de la première période triennale	5,83%	7,00%
Actes techniques		
- Honoraires sur Travaux/Intervention calculés sur le montant des travaux TTC (Propriétaire) jusqu'à 400 € HT de 400 à 1000 € HT supérieur à 1000 € HT	16,67 € 33,33 € 4,17%	20,00 € 40,00 € 5,00%
Prestations de bureau et administratives		
- Prolongation et annulation congé (Locataire) - Déclaration Revenus Fonciers (Propriétaire) - Vacances (taux horaire) : suivi sinistre (incendie, dégât des eaux, catastrophes naturelles), représentation aux AG, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossiers, clôture de compte, ... (Propriétaire) - Frais de mise en demeure pour les sommes impayées du locataire (Propriétaire) - Frais de transmission du dossier contentieux à l'huissier (Propriétaire) - Archivage dossier annuel (Propriétaire)	25,00 € 41,67 € 62,50 € 10,00 € 80,00 € 1,25 €	30,00 € 50,00 € 75,00 € 12,00 € 96,00 € 1,50 €
Prestations de service à la carte		
- Duplicata de quittance - Duplicata contrat de location - Duplicata autres documents (Etat des lieux, diagnostics, répartition de charges, attestations.)	1,25 € 10,00 € 2,08 €	1,50 € 12,00 € 2,50 €